

N° 58 Septembre 2016

uncdir@unc.fr

Après les congés d'été bien mérités, le mois de septembre, c'est aussi pour l'UNC le mois de la rentrée! Dans de nombreuses villes de France vont se succéder, dans les semaines à venir, les forums d'associations, opportunité pour les associations UNC locales de se faire connaître, d'échanger, de sensibiliser ... et de recruter. Ces derniers mois, la commission communication et recrutement a fourni un très gros travail pour mettre à la disposition des associations des nouveaux outils de recrutement. Ajoutés à ceux qui existaient déjà, cela devrait faciliter la mise en place de stands UNC rénovés et attrayants.

Pour le reste, fidèle à sa vocation, *UNC INFOS N°58* vous transmet des informations pratiques à diffuser sans modération! Bonne rentrée et bon courage ...

Philippe Schmitt Directeur administratif du siège national

ACTUALITES

⇒ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL VERSION 2016/2017

Le conseil d'administration national, élu lors de l'assemblée générale à Bordeaux le 21 mai dernier, se réunira à Verdun le vendredi 30 septembre pour procéder à l'élection du bureau national, conformément aux statuts en vigueur. Quelques flashs sur ce CA, version 2016/2017 :

- ◆ le CA se compose de 30 membres, 14 AFN 1 OPEX/AFN 62-64 8 OPEX 5 Soldats de France 1 Veuve d'ancien combattant 1 Orpheline de guerre;
- le CA compte 2 femmes sur 30 membres ;
- 🕶 le doyen du CA est âgé de 83 ans, le benjamin a 60 ans, la moyenne d'âge est de 73 ans ;

FONCTIONNEMENT INTERNE



La répartition de l'espace réservé aux associations départementales dans La *Voix du Combattant* est un sujet délicat dans certaines régions, malgré les réunions de concertation qui s'y sont tenues avec la rédaction. Il importe, par conséquent, de préciser quelques points concernant les éditions régionales de *La Voix du Combattant*, pour dissiper malentendus et inutiles

incompréhensions:

① La Voix du Combattant est un magazine appartenant à la presse dite « dérogatoire » en tant que publication d'anciens combattants. Devant obligatoirement présenter un caractère d'intérêt général dans son contenu, le magazine bénéficie en retour d'un tarif postal « PRESSE » plus avantageux qu'un simple bulletin d'association. Toutefois, pour conserver cet avantage, le pourcentage d'articles consacrés à la vie de l'UNC ne doit pas excéder 30% de la superficie totale de la revue, soit 13,2 pages, dont les 8 pages d'ER. Il n'est donc pas possible d'augmenter cet espace réservé aux associations départementales.

- **②** La répartition des 8 pages entre les départements d'une même région a fait généralement l'objet d'un accord en fonction du nombre d'abonnés par départements. Il faut avoir à l'esprit que :
- ► Une page = 10 000 signes sous Word

- ► Une photo = 500 signes sous Word
- 3 Un souhait: que les associations départementales adressent leurs textes + photos en respectant

scrupuleusement l'espace qui leur est reconnu !!!

- Quelques conseils ...
- Une ER n'a pas vocation à reprendre *in extenso* les discours ou les compte rendus statutaires ... cela prend beaucoup de places et ils sont très peu lus!
- 🦴 Privilégier les « brèves » : un texte court et une photo!
- une belle photo remplace avantageusement un long discours!

FORUM D'ASSOCIATIONS : CE DONT VOUS POUVEZ DISPOSER !

 \Rightarrow L' «**image**» de l'UNC : elle symbolise la pérennité de l'UNC bientôt centenaire. Proposée sur support numérique, elle est adaptable sous forme de portrait, paysage ou format pour l'édition

d'une bannière.



⇒ *Une affiche* format A3 avec un espace libre permettant la personnalisation d'un événement local ou l'inscription des coordonnées du département ou de la section.



A commander au service des ventes - 18 rue Vézelay 75 008 **Paris** (affiches gratuites, port payant) uncvente@unc.fr

⇒ Les trois **plaquettes** centenaires peuvent être distribuées à l'occasion d'un forum



Bon de commande service retourner des 18 ventes rue Vézelav 75 008 Paris uncvente@unc.fr

associations départementales. Il est en ligne sur le site Internet www.unc.fr.



⇒ le nouveau clip: il a été adressé à toutes les ⇒ le site internet national peut être présenté!



A commander au siège : sophie@unc.fr

www.unc.fr

⇒ *Le guide du*recruteur sorti le 14 juillet dernier



A commander au magasin de l'UNC au prix de 5€ l'exemplaire + frais de port : uncvente@unc.fr



⇒ La rédaction de *La Voix du Combattant* est en mesure de vous faire parvenir des exemplaires des éditions passées.

A commander à uncvdc@.fr

⇒ Si l'espace dont vous bénéficiez est conséquent, vous pouvez présenter l'exposition **«les opérations extérieures depuis 1962 »**, soit 27 panneaux proposés à la vente aux associations départementales et locales pour un montant TTC de 485,36€.

Bon de commande à retourner au service des ventes - 18 rue Vézelay 75 008 Paris <u>uncvente@unc.fr</u>

- ⇒ Le siège national tient à disposition deux expositions relatives à la guerre d'Algérie et aux événements d'Afrique du Nord (l'une de 43 panneaux, l'autre plus ancienne de 45 panneaux). Modalités de prêt et réservation : s'adresser au gardien du siège sg@unc.fr
- **▶** Bientôt disponibles:
- un dépliant tryptique format A5 résumant l'UNC ;
- une *plaquette* chemise permettant de rassembler d'autres documents.

HERAKLES-PAMIR-EPIDOTE (2001-em court) STUDIO GRAFIE 1-9-10. HIN HONOLOGY (2001-em court) 1-9-10. HIN HONOLOGY (2001-em c

CEREMONIE DES COULEURS

Nos manifestations débutent, le plus souvent, par la cérémonie des couleurs. Pour que cette cérémonie revêt l'importance qui lui est due, il est souhaitable que le plus grand nombre de drapeaux de l'UNC, d'associations affiliées et autres participent.

Quelques conseils ...

Lorsque cette cérémonie se déroule en ville, il convient de prendre contact, au préalable, avec les autorités civiles (mairie, commune), la police, les autorités militaires (major de garnison ou délégué militaire départemental) et de respecter leurs directives.

- → A l'autorité militaire, vous pouvez demander le concours d'un détachement en armes, d'une musique ou à défaut d'un clairon. Cette demande doit être réglementairement formulée au minimum trois mois avant la cérémonie. Actuellement, il faut le reconnaître, c'est de plus en plus difficile à obtenir ...
- ⇒ Il est évidemment souhaitable que la personne qui ordonnera de hisser les couleurs connaisse les commandements réglementaires, ce qui pourtant n'est pas toujours le cas ...
- Deux adhérents (ou des jeunes) de tenue correcte seront désignés avant la cérémonie. Si, pour eux, c'est la première fois, une répérition n'est peut être pas inutile ...
- ⇒ S'entendre avant la cérémonie, avec le chef du détachement militaire et le chef de la musique, pour les modalités de détail (commandements notamment).
- ⇒ Positionner le pavillon dans le bon sens, sur la drisse, et vérifier que celle-ci coulisse bien dans la poulie ! **Cérémonial proprement dit** ...

Quelques minutes avant le lever des couleurs, les préposés désignés viennent au pas cadencé se placer de

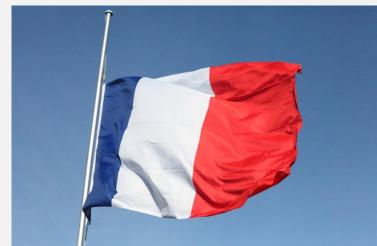
part et d'autre du mât.

Une minute avant l'envoi des couleurs, la personne désignée à cet effet ordonne (s'il n'y a pas de détachement militaire):

- "garde-à-vous" et le clairon sonne "le garde-à-vous".

Tous les assistants et participants se mettent alors au "garde-à-vous";

- "Attention pour les couleurs"!
- "Prêt"!
- "Envoyez"!
- le détachement d'honneur présente les armes:
- la musique (ou le clairon) sonne "au drapeau" ou "à l'étendard";
- en l'absence de musique et de clairon, la sonnerie "au drapeau" peut être exécutée par diffusion d'un enregistrement (procéder à des essais au préalable);
- la manœuvre du drapeau est exécutée lentement. Elle doit prendre fin en même temps que la sonnerie réglementaire;
- si une musique est présente, celle-ci exécute le refrain de l'hymne national après la sonnerie "au drapeau" ;



- dans les deux cas, les militaires en uniforme saluent, les civils se découvrent ;
- à l'issue du refrain de l'hymne national, le détachement d'honneur dépose les armes.

Si des détachements militaires sont présents, les commandements sont obligatoirement donnés par le commandant des troupes.

INFORMATIONS GENERALES

⇒ INCOMPATIBILITE DE L'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE MILITAIRE AVEC LA NOMINATION DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Il est très rare qu'un titulaire du Mérite national (ONM) se voit concéder postérieurement la Médaille militaire. L'ONM est destiné à récompenser les mérites distingués acquis, soit dans la fonction publique, civile ou militaire, soit dans l'exercice d'une activité privée, notamment associative. Les membres du



conseil de l'ordre étudient les dossiers des candidats à l'ONM en prenant en compte l'ensemble des mérites qu'ils ont pu acquérir au cours de leur vie, que ce soit au titre d'activités civiles, militaires ou associatives. Dans la grande majorité des cas, la grande chancellerie de la Légion d'honneur ne souhaite pas accorder la médaille militaire postérieurement à une nomination dans l'ONM, lorsque cette première nomination a déjà récompensé les faits de guerre des intéressés. En effet, elle estime que cette attribution aux titulaires de l'ONM reviendrait à récompenser deux fois les mêmes faits, ce qu'elle tient absolument à éviter!

AGENDA SEPTEMBRE 2016

- → Jeudi 8 septembre à 9h30 : réunion restreinte de la commission nationale d'action sociale.
- → Vendredi 9 septembre à 9h30 : réunion de la commission « relations internationales ».

A 11h00: réunion du bureau national.

- → Mercredi 14 septembre à 10h00 : réunion du comité de pilotage « centenaire de l'UNC ».
- → Vendredi 30 septembre à Verdun à 14h00 : réunion du conseil d'administration national.

